

SOMMAIRE

- **Sages-femmes : forte mobilisation pour défendre la profession**
- **Soins en psychiatrie : la profession se mobilise contre le tout sécuritaire**
- **APEC : négociier... enfin !**
- **Caisses d'Épargne : rassemblement sur les conditions de travail**
- **Plan social des Viveo : la Cour d'appel donne raison aux salariés**
- **Égalité professionnelle : le gouvernement bat en retraite devant le patronat**
- **Sud-est francilien : inquiétudes pour l'accès aux soins**
- **Fiscalité : encore des cadeaux pour les plus fortunés**
- **Journée d'études : « Le CNAM et ses enjeux », le 19 mai 2011**

ÉDITO

FUMÉE BLANCHE DE LA REPRISE OU FUMET DES PETITES PROMESSES



Le calendrier électoral est si resserré qu'il n'y a pas loin entre le temps des promesses et celui des bilans. Au plus profond dans les sondages, l'exécutif et son champion sont à la peine pour justifier un bilan calamiteux, quitte à le ripoliner en rose.

De François Fillon à Jean-François Copé, on a eu droit la semaine dernière à une petite musique qui sonne bien faux et surtout en total dissonance avec la perception des citoyens et des salariés. « *Les résultats, on est en train de les avoir* », s'est réjoui jeudi 13 mai le Premier ministre. Quant au secrétaire général de l'UMP, il croit que « *l'embellie de la croissance française (1 %)* » confirme une « *forte reprise* », histoire de légitimer tous les choix les plus antisociaux à l'œuvre depuis 4 ans. « *Tous les feux sont passés au vert* », dit-il citant les créations de plus de 58 000 emplois sur la même période, une augmentation de 1 % de l'indice du salaire de base et de 0,7 % pour l'investissement privé.

Ces chiffres sont, selon le chef du parti majoritaire, « *la confirmation d'une forte reprise (...) permise par la stratégie de la majorité basée sur le soutien à l'in-*

vestissement et à la compétitivité ».

En fait, à y regarder de près, on voit que les créations d'emplois sont en réalité tirées par le tertiaire dans lequel on comptabilise aussi l'intérim. A lui seul, ce secteur a créé la quasi-totalité des emplois : 56 800 postes nets (+ 0,5 %), alors que la construction n'en a produit que 1 400. Quant à l'industrie, elle a juste réussi à se stabiliser (+ 600 postes). On le voit, c'est le noyau dur de l'économie qui continue à souffrir... Et les signes de reprise du marché du travail ne sont pour le coup qu'un retour des intérimaires qui furent les premiers passés par-dessus bord en 2008.

Le ministre du Travail nous prédit quant à lui un passage sous la barre des 9 % de chômeurs d'ici la fin de l'année. Ceci après avoir bien tripatouillé les présentations statistiques afin d'exclure des chiffres des centaines de milliers de privés d'emploi. Il n'en reste pas moins qu'en 2010, les 124 600 postes nets créés sur l'année n'avaient pas réussi à faire reculer le taux de chômage compte tenu de l'arrivée sur le marché des jeunes générations. Et cela ne risque pas de s'arranger avec l'entrée en vigueur du recul de l'âge de la retraite.

Selon un expert de l'OFCE c'est plus de 140 000 emplois nets qu'il faudrait créer pour absorber ces jeunes actifs et ces seniors qui ne demandaient qu'à leur laisser la place. Et ce même expert de l'OFCE tempère l'optimisme gouvernemental en estimant que « *la croissance sera peu créatrice d'emplois* » car, en période de sortie de crise, « *les entreprises ont besoin de réaliser des gains de productivité* » pour préserver leurs marges, au détriment de l'embauche de salariés.

Sages-femmes : forte mobilisation pour défendre la profession



Quelque 6 000 personnes ont manifesté à Paris le 12 mai, à l'appel d'une intersyndicale de la profession et de collectifs d'usagers pour une meilleure reconnaissance des sages-femmes.

Ces professionnelles, réclament une autonomie de leur formation initiale au sein de l'Université, comme les médecins et les dentistes. Elles souhaitent aussi une évolution de leur statut avec la reconnaissance de leur niveau d'étude (Bac + 5) ainsi qu'une revalorisation de leur salaire et des cotations de leurs actes médicaux.

Le traitement net mensuel d'une sage-femme de classe normale dans la Fonction Publique Hospitalière est de 1 621 euros en début de carrière et de 2 691 euros en fin de carrière, primes et indemnités comprises.

Soins en psychiatrie : la profession se mobilise contre le tout sécuritaire

A l'appel de plusieurs associations, dont le « collectif des 39 contre la Nuit sécuritaire », et de l'intersyndicale des psychiatres publics, plusieurs centaines de personnes ont exprimé, mardi 10 mai, leur opposition au projet de loi sur l'hospitalisation d'office, lors d'un rassemblement devant le Sénat où était examiné le texte. Le texte, voté à l'Assemblée nationale le 22 mars, dont le déclencheur avait été le meurtre en 2008 à Grenoble d'un étudiant par un malade mental en fuite de l'hôpital, instaure notamment la possibilité de « soins » ambulatoires sans consentement et non plus seulement une hospitalisation. Affirmant ne pas vouloir devenir des « auxiliaires de police », ses détracteurs ont réclamé un « moratoire obligatoire » et un « sursaut républicain » contre ce projet de loi qualifié de « sécuritaire ».



Apec : négociier... enfin !



Les négociations sur les missions de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) ont connu une séance houleuse jeudi 12 mai. « La séance fut houleuse », a indiqué de son côté dans un communiqué l'Ugict-CGT pour qui « l'enjeu est de taille : il s'agit de la gestion de l'emploi qualifié en France et de l'avenir du personnel de l'Apec » qui emploie 900 salariés. Le Medef, la CGPME, l'UPA (côté patronal) et les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont convenu finalement de reprendre leurs pourparlers les 28 juin et 12 juillet sur la base d'un texte commun de propositions présenté par les cinq syndicats, destiné à assurer la pérennité de l'Apec, gérée paritairement. Financée aux deux-tiers par une cotisation obligatoire des cadres (0,06 % du salaire), l'Apec est sommée par la Commission de Bruxelles de clarifier ses missions entre celles relevant du service public (accompagnement des cadres) et celles commerciales - offres d'emploi - qui la mettent en concurrence avec les sociétés d'intérim.

En clair Bruxelles ne veut pas que les activités concurrentielles soient financées par les cotisations obligatoires. Selon le texte syndical, l'Apec s'engage à « tenir des comptes séparés », distinguant ses activités d'intérêt général de celles relevant de la concurrence, grâce à une « comptabilité analytique ». Pour les syndicats, une telle distinction met l'association en conformité avec les contraintes communautaires. (Lire sur ce sujet le communiqué de l'Ugict-CGT : www.cgt.fr/Negocier-enfin.html)

Caisses d'Épargne : rassemblement sur les conditions de travail

Les syndicats CGT et FO ont organisé vendredi 13 mai un rassemblement devant le siège du groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne (BPCE), « pour peser » sur des négociations sur les conditions de travail au sein des Caisses d'Épargne s'ouvrant le même jour. « Dans les Caisses d'Épargne, il y a des suicides et des tentatives de suicide et des salariés qui vont mal » a déclaré Jean-Michel Edon (CGT). Selon l'un des membres de la délégation de la CGT la direction a « changé de posture ». « On n'est plus dans le diagnostic, on n'est plus dans l'expertise. On est dans un affichage d'une volonté beaucoup plus concrète », s'est-il félicité, évoquant toutefois le risque d'un « certain nombre de blocages » en ce qui concerne un accord cadre sur les horaires ou sur l'emploi. Il a indiqué à l'AFP que d'autres séances étaient d'ores et déjà programmées, la prochaine étant fixée au 1^{er} juin.



Plan social chez Viveo : la Cour d'appel donne raison aux salariés



La Cour d'appel de Paris s'est prononcée en faveur de l'annulation d'un plan social concernant 64 salariés de la société Viveo France, éditeur de logiciels bancaires, annoncé en 2010 après le rachat du groupe par un concurrent. Dans un arrêt daté du 12 mai, la cour estime que « la procédure de licenciement collectif engagée par la société Viveo France le 10 février 2010 n'est pas fondée sur un motif économique » et juge en conséquence que la « procédure et tous ses effets subséquents » sont « nuls ». Dans un communiqué, la CGT a salué « un jugement fort » qui « constitue une grande victoire pour les salariés de Viveo ainsi que pour tous les salariés de France ».

Egalité professionnelle : le gouvernement bat en retraite devant le patronat

Les décrets d'application de la loi portant réforme des retraites sont à l'examen des différentes instances. En ce qui concerne la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'article 99 notamment, remet en cause les fondements de la loi du 23 mars 2006 qui prévoyait la suppression des écarts de rémunérations sous peine de sanction à dater du 31 décembre 2010. Le projet de décret confirme le recul du gouvernement. Ainsi, l'employeur pourra procéder à la rédaction d'un plan d'action de façon unilatérale plutôt que de privilégier un accord négocié. De même, l'obligation de résultat disparaît : l'accord collectif ou le plan d'action unilatéral devrait fixer des objectifs de progression et d'action, mais le décret ne suggère aucun objectif précis et n'impose aucune obligation de réduire les inégalités. Par ailleurs, les entreprises de 50 salariés et moins ne sont pas concernées. L'échéance de décembre 2010, reportée à janvier 2012 par la loi, prévoit un délai de 6 mois supplémentaires par le décret, sans date butoir ce qui ôte tout caractère d'urgence et d'impulsion à une véritable négociation. La pénalité financière « pourrait aller de 0,1 à 1 % ». Le taux sera modulable en fonction de l'avis du directeur régional. Les entreprises pourront évoquer contraintes ou défaillances pour échapper à la sanction financière. Ce projet de décret affaiblit les quelques obligations gagnées durant ces dernières années. Cela constitue une véritable régression. Les femmes et les hommes ont mesuré les conséquences sur le montant des retraites des femmes de ces inégalités tout au long de la carrière et ont lutté durant l'automne dernier pour plus de justice. La CGT se prononce contre ce projet de décret.



Sud-est francilien : inquiétudes pour l'accès aux soins

Un collectif de syndicats hospitaliers (CGT, CFDT, SUD) et d'élus du sud-est francilien a dénoncé mercredi 11 mai dans une lettre ouverte les « menaces » que la restructuration des hôpitaux de Paris ferait peser sur « l'égalité d'accès aux soins » entre Paris et sa banlieue. Dans sa lettre ouverte, le collectif s'inquiète des conséquences de la restructuration en cours de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) sur d'autres établissements du Val-de-Marne, dont l'hôpital Emile-Roux de Limeil-Brevannes ou de l'Essonne. « C'est toute l'offre de soin du Sud-est francilien qui va être réduite à la portion congrue », écrit le collectif.



Fiscalité : encore des cadeaux pour les plus fortunés



Le Conseil des ministres a arrêté le 11 mai ses derniers ajustements concernant la suppression du bouclier fiscal et l'allègement de l'Impôt Sur la Fortune (ISF). Empêtré dans les mauvais sondages d'opinion, le gouvernement a confirmé la suppression du bouclier fiscal, mesure phare du quinquennat Sarkozy. Pour autant, la philosophie du chef de l'État et du gouvernement reste la même : réduire la pression fiscale sur les riches.

En effet, souligne la CGT, « en conditionnant la suppression du bouclier fiscal à l'aménagement de l'ISF, il réalise un tour de prestidigitation fiscale, qui consiste à leur donner d'une main ce que l'on prend de l'autre. Encore des cadeaux pour ceux possédant un patrimoine supérieur à 3 millions d'euros, par une moindre progressivité de l'impôt sur la fortune, logique qui prédomine déjà pour l'impôt sur le revenu. Au bout du compte, aux dires de Christine Lagarde, 500 000 contribuables de l'ISF seront exonérés grâce à cette réforme, une nouvelle fois injuste socialement et inefficace économiquement. Encore un désengagement des plus riches au détriment de l'intérêt général, c'est, en effet, une réforme dont le coût est estimé par la CGT à environ 1,5 milliard d'euros : manque à gagner pour les finances publiques. »